



Feu vert pour la pêche récréative?

Arrivés au terme du confinement imposé depuis plusieurs semaines, les pêcheurs se demandent si, à partir de ce lundi 11 mai, ils pourront à nouveau s'adonner à un loisir qui leur est cher. Nous avons interrogé différentes fédérations, voici, tout d'abord, la réponse de la Fédération du Pas-de-Calais concernant la pêche en eau douce. «Nous l'attendions tous avec impatience. Le matos est prêt...! Le 11 mai... c'est oui!» Quelques règles de base sont certes posées. On y reviendra très vite, dans notre page de vendredi prochain mais, d'ici là, régalez-vous, retrouvez votre nature, respirez, pêchez partout où cela est permis! Toutefois, continuez à respecter les mesures barrières, de distanciation sociale et portez le masque. Voici les propos du président de la FNPP (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers, ndlr), Jean Kiffer: «Dans les minutes qui ont suivi les annonces du gouvernement, la FNPP a annoncé sur son site Web la possibilité de naviguer dès le 11 mai partout en France et donc de facto de pêcher en bateau». Le président, Jean Kiffer détaille: «Nous allons pouvoir à nouveau retrouver la mer et son espace de liberté à partir du 11 mai 2020 dans le respect des mesures établies. Soyons dignes de la confiance qui nous est faite et adoptons plus que jamais

un comportement éco-responsable et respectueux des règles en vigueur...» Un membre de l'amicale «La Courguinoise» recommande toutefois la prudence en ces termes: «C'est une bonne décision de portée générale qui peut être, hélas, amendée localement, même fortement, par les Préfets notamment pour les usagers en zone rouge. Attendons donc plutôt lundi ou mardi pour plus de précisions. À savoir également que l'accès au chenal du port est sous l'autorité du Préfet via la Capitainerie. Donc, jusqu'à preuve (écrite) du contraire de sa part, c'est pour l'instant interdit pour toute embarcation de plaisance». À noter: Le président de la Fédération du Pas-de-Calais, Pascal Sailliot, a annoncé, en date du 9 mai, l'interdiction de pêcher dans les plans d'eau du Colombier à partir du lundi 11 mai et, ce, jusqu'à nouvel ordre